

**Liste au 28 juillet 2011 des organismes agréés de niveau N1 pour réaliser les mesures d'activité volumique du radon dans les lieux ouverts au public, en application de l'article R.1333-15 du Code de la Santé publique**

L'arrêté du 14 avril 2006 modifié définit les critères d'agrément des organismes agréés pour réaliser les mesures d'activité volumique du radon dans les lieux ouverts au public, en application des articles R.1333-15 et R.1333-16 du Code de la Santé publique.

La loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et la à sécurité en matière nucléaire dispose, dans son article 4-2°, que l'ASN délivre les agréments requis aux organismes qui participent aux contrôles et à la veille en matière de sûreté nucléaire ou de radioprotection.

En application de l'article R.1333-15 du Code de la Santé publique, les mesures de l'activité volumique du radon dans les lieux ouverts au public sont réalisées soit par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, soit par les organismes dont la liste est fixée ci-après.

**Organismes agréés de niveau 1, tel que défini à l'article 2 de l'arrêté du 14 avril 2006 modifié, pour la réalisation de mesures d'activité volumique du radon dans les lieux ouverts au public en application de l'article R.1333-15 du code de la santé publique**

<b>Organisme</b>	<b>Adresse</b>	<b>Limite de validité de l'agrément</b>	<b>Référence de l'agrément</b>
AADENA	10 avenue du Général-de-Gaulle 88000 EPINAL	15-sept-2012	DEP-DIS-n°363-2009
ALKANE EXPERTISE - AXIMMEX	4 rue Jeannine Lejard 21240 Talant	15-sept-2012	DEP-DIS-n°364-2009
BUREAU D'HYGIENE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MONTBELIARD	8 avenue des Alliés 25208 MONTBELIARD	15-sept-2012	DEP-DIS-n°370-2009
EURL BOLMONT EDM.B	12 avenuedu Général de Gaulle 70400 HERICOURT	15-sept-2012	DEP-DIS-n°411-2009
MICHELE SIRVEN	22 chemin des Crozes 07120 RUOMS	15-sept-2012	DEP-DIS-n°376-2009
QUALICONSULT	8 rue Jean-Goujon 75008 PARIS	15-sept-2012	DEP-DIS-n°377-2009